

COMMUNE DE SAHUNE

PV DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 MARS 2025

ORDRE DU JOUR :

Vote du budget annexe eau et assainissement :

- **Délibération / approbation du Compte Financier Unique 2024**
- **Délibération / affectation des résultats**
- **Délibération / Budget Primitif 2025**
- Délibération / « opération façades »
- Délibération / programme « Zone d'Accélération d'Energies Renouvelables »
- Travaux voirie 2025
- Questions diverses

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : 8

Etaient présents : Marc BOMPARD, Jérôme FELIX, Jennifer MOURRE, Laurent DROUET, Olivier BRUN, Roxane FELIX, Henri GRAUGNARD, Sandrine PRUD'HOMME.

Absents : Christine DUMOTIER, Philippe ROBIN.

Secrétaire de séance : Sandrine PRUD'HOMME.

Monsieur le Maire remercie les conseillers présents et ouvre la séance à 20h30.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir prendre en compte deux nouvelles délibérations non évoquées dans l'ordre du jour de la convocation.

0 – Approbation du compte rendu du 3 février 2025 :

Le compte rendu du 3 février 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1 – Délibération / approbation du Compte Financier Unique 2024 (CFU)

- **Vote du Compte Financier Unique 2024 :**

Le Compte Financier Unique se substitue au Compte Administratif et au Compte de gestion et demande son vote hors de la présence de Monsieur le Maire.

Le CFU du service eau et assainissement présente les résultats au 31 décembre 2024 comme suit :

INVESTISSEMENT

- | | |
|--|--------------------|
| • Dépenses | 180.445,32 € |
| • Recettes | 105.917,85 € |
| Résultat d'investissement 2024 | - 74.527,47 € |
| Résultat d'investissement reporté 2023 | 133.330,86 € |
|
 | |
| • Besoin de financement au compte 1068 | 52.714,61 € |

FONCTIONNEMENT

- | | |
|---|--------------------|
| • Dépenses | 123.815,18 € |
| • Recettes | 123.059,30 € |
| Résultat de fonctionnement 2024 | - 755,88 € |
| Résultat de fonctionnement 2023 | 121.621,02 € |
| • Affectation de résultat au compte 1068 | 52.714,61 € |
|
 | |
| • Résultat de fonctionnement à inscrire au compte 002 | 68.150,53 € |

Vote du Compte Financier Unique 2024 : délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Retour de Monsieur le Maire.

2 – Délibération / affectation des résultats

L'affectation des résultats 2024 se décompose comme suit :

Reports (Pour rappel)

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	133 330.86 €
Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	121 621.02 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (001) de la section d'investissement de :	- 74 527.47 €
Un solde d'exécution (002) de la section de fonctionnement de :	- 755.88 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	526 790.00 €
En recettes pour un montant de :	415 272.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	52 714.61 €
--	-------------

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	52 714.61 €
---	-------------

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	68 150.53 €
---	-------------

Affectation des résultats : délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

3 – Délibération / Budget Primitif 2025 (budget annexe eau et assainissement)

Monsieur le Maire expose aux conseillers le Budget 2025 comme suit :

Le budget proposé pour 2025 s'équilibre à la somme de :

- 193.112,00 € en fonctionnement
- 764.915,00 € en investissement.

Vote du Budget Primitif eau et assainissement 2025 : délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

4 – Délibération / « opération façades »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du programme « opération façades » évoqué lors de précédents conseils municipaux, un règlement relatif à l'octroi d'une aide communale a été établi.

Monsieur le Maire rappelle que cette action incite les propriétaires d'immeubles à effectuer le ravalement de leurs façades et vise à les accompagner et les soutenir financièrement.

Ce dispositif permet une assistance technique gratuite ainsi qu'une aide financière dans la limite du budget communal alloué à l'opération et sur une durée définie.

En contrepartie de la subvention, le propriétaire s'engage à mener son projet de rénovation en respectant les recommandations architecturales émises pour ce programme.

La commune s'engagera à financer 25 % du montant des travaux dans la limite du plafond fixé au règlement de cette opération, soit un montant de 2.500 €.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que ce dispositif entrera en vigueur après délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

5 – Délibération / programme « Zone d'Accélération d'Energies Renouvelables »

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers le programme ZAER évoqué lors du dernier Conseil Municipal et la mise en place de la consultation publique (ouverte du 10/02/2025 au 21/02/2025) pour la définition des Zones d'Accélérations des Energies Renouvelables à Sahune.

Monsieur le Maire rappelle le choix de la municipalité de retenir une source d'énergie qui paraît avoir le plus de potentiel et d'être la plus adaptée à la commune : l'énergie solaire photovoltaïque.

Lors de cette consultation publique, Monsieur le Maire informe les conseillers qu'aucun retour, contestation et réclamation n'ont été constatés.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande aux conseillers de valider leur accord concernant les zones d'amélioration et renouvellement d'énergies comme suit :

- Mairie
- Ecole du village
- Ecole du vieux village
- Atelier municipal - menuiserie
- Local départemental
- Agence postale
- France services
- Vestiaires du stade de football

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

6 – Travaux voirie 2025

Sont prévus en 2025, des travaux d'entretien des chemins communaux avec une part communale d'environ 8.500 € (non subventionnés par le Conseil Départemental).

7 – Questions diverses

Autorisation De Stationnement à Sahune : la licence de taxi, exploitée par Frédéric RASCLARD, a été cédée à la SAS Nyons ambulances.

Travaux de réfection d'un mur de soutènement au vieux village : l'entreprise BRUN TP procédera prochainement à la réfection par un enrochement d'un mur écroulé situé sous le vieux village.

Marquage du plateau surélevé au niveau de la supérette : Monsieur le Maire indique qu'il serait opportun de procéder au marquage du plateau surélevé au sol situé au niveau de Coccimarket.

Dans le cadre d'une future demande de subventionnement au titre des « amendes de Police », ce projet de réfection du plateau surélevé pourrait être envisagé.

Stand opérateur ORANGE (FIBRE OPTIQUE) : Un deuxième « stand fibre » est programmé par l'opérateur ORANGE : vendredi 14 mars 2025 dans le local de la future bibliothèque communale. L'opérateur Orange informera des avantages de la Fibre, répondra aux interrogations sur l'installation, les travaux de raccordement, les délais d'intervention. Enfin, il sera proposé de souscrire sur place à une offre Fibre pour passer rapidement de l'ADSL à la Fibre.

Agence mobile GROUPAMA : Groupama viendra à la rencontre de la population le Jeudi 27 mars 2025 de 14h à 16h30 sur la place du village.

Des actions de prévention seront présentées : lunettes de simulation alcoolémie, fatigue, cannabis. Une aide au remplissage d'un constat amiable sera proposée ainsi qu'une simulation sur mannequin de l'utilisation d'un défibrillateur.

Plan Climat-Air-Energie-Territorial : la Communauté des communes de Nyons a adopté son PCAET (Plan Climat-Air-Energie-Territorial).

Face au changement climatique et conformément à la loi de transition énergétique, cet outil de planification fixe des objectifs tels que : la réduction des consommations d'énergie de 38 % d'ici 2050, le développement des énergies renouvelables, l'amélioration de la qualité de l'air et des émissions de gaz à effet de serre.

Ainsi, la commune de Sahune peut adhérer à la démarche Climat Baronnies en Drôme Provençale et tend collectivement vers ces objectifs.

Terrain communal Chemin des randonneurs : un sondage du sol par la société Hydroc a été effectué en vue d'un projet d'éventuelle construction.

Terrain communal en bordure de rivière : dans le cadre de son aménagement, il a été décidé de procéder à la démolition du bâtiment existant.

L'aménagement de ce terrain sera effectué par la suite.

La séance est levée à 22h